

N° DEL24_090



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 06 décembre 2024

Le jeudi 12 décembre 2024 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle René-Char de l'espace Léonard de Vinci, rue Auguste-Renoir en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 26

VOTANTS : 32

Étaient présents :

Miloud GOUAL, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Thibault PETIT, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Bastien REDDING, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Brigitte CERVETTI, Toufik LAADJAL, Maria GUIDEC

Excusés ayant donné pouvoir :

Tina RAMAH donne procuration à Dalila KHORBI, Diénabou KOUYATE donne procuration à Hafid IABASSEN, Nassira BENOuari donne procuration à Adelaïde HAMITI, Uriell MARQUEZ donne procuration à Jacqueline HUCHIN, Ruffin KAPELA donne procuration à Manuela MELO, Sébastien CÉLERIN donne procuration à Casimir PIERROT

Absents :

Jeanne DOCTEUR, Laurent LE LEUXHE, Régis PEDANOU

Secrétaire :

Jacqueline HUCHIN

Objet : Créations de postes

En vertu de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les créations de poste dans le cadre d'évolution interne et de réorganisation de service.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal de créer :

Emploi	Grade	DHS	Observations	Missions
Chef de police municipale	Ensemble des grades du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale et au grade de brigadier-chef principal	100 %	Modification des grades ouverts pour le poste	Dirige et coordonne la Direction Tranquillité publique et sécurité qui comprend le service de police municipale et la brigade verte (ASVP). Organise les moyens nécessaires à la surveillance, à la prévention et à la répression des infractions. Développe une relation de proximité avec la population
Agent administratif du SAGT	Adjoint administratif territorial	100 %	Création de poste	Gère le courrier arrivée (ouverture, enregistrement sur KOLOK) et le suivi des réponses. Met à jour du logiciel KOLOK protocole, en partenariat avec les services Saisit les bons de commande, suivi des souscriptions et résiliations d'abonnements et de documentation. Suit et met en œuvre de l'unité Archives en lien avec le CIG et les collègues du service. Aide à l'archivage électronique des données

Recours aux agents contractuels :

Enfin, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document visant au recrutement d'agents titulaires sur les postes créés.

En vertu des articles L.332-8-1-°, L.332-8-2°, L.332-8-5°, L.332-12, L.332-14, L.352-4 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pourrait être recruté. Le niveau de rémunération des agents sera calculé selon les règles statutaires en vigueur alors appliquées aux contractuels et fonction des taux des primes fixés par l'assemblée délibérante pour chacun des grades et filière.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 18 novembre 2024,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant la nécessité de créer un poste de Chef de police municipale et un poste d'agent administratif du SAGT,

Après en avoir délibéré,

VALIDE les créations de postes ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document visant au recrutement d'agents titulaires sur les postes créés.

En vertu des articles L.332-8-1°, L.332-8-2°, L.332-8-5, L.332-12, L.332-14, L.352-4 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pourrait être recruté. Le niveau de rémunération des agents sera calculé selon les règles statutaires en vigueur alors appliquées aux contractuels et fonction des taux des primes fixés par l'assemblée délibérante pour chacun des grades et filière.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée



Jacqueline HUCHIN

Mis en ligne sur le site internet
de la ville le : 26/12/2024

Signé électroniquement par :
Jacqueline HUCHIN
Le 13 décembre 2024